

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué le douze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (25) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (2) : Charlélie ARNAUD, Florence PICHON

SECRETAIRE de séance : Françoise BUSALLI

Délibération n°2022-09-01 :

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE n°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal adopté le 29 mars 2022,

Considérant la nécessité, au vu des réalisations budgétaires constatées et des perspectives de l'exercice, d'amender le budget prévisionnel,

Vu le projet de décision modificative ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (19 pour ; 1 contre : Michel VALERY ; 5 abstentions : André GACHET, Martien MEILLIER, Robert CHAPOT Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO) :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget communal

La secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exact,
A Saint-Romain-le-Puy le 20 septembre 2022
Le Maire, Annick BRUNEL

